



Procès-verbal de la

Séance plénière du Conseil général

Mardi 13 juin 2023 à 19h30

Lieu : Salle de la Morge, Châteauneuf
Présences : 19 conseillers généraux (voir liste) / 9 conseillers communaux
Excusés : Dominique Fragnière, Fank Philipposian, Albert Asanovic, Charlotte Monod, Elizabeth Bitschnau, Ueli Guller, Chloé Roh, Ralph Pellissier, Bertrand Antonin,
Absents :

M. Jean-Daniel Vergères ouvre la séance à 19h30 en saluant les personnes présentes. Il présente les différents intervenants de la soirée, ainsi que Mme Laure Heger, nouvelle secrétaire municipale. Il passe à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.
2. Projet crèche-nurserie à Châteauneuf : présentation.
3. Foyer Haut-de-Cry : état de situation.
4. Compte 2022 de la Municipalité :
 - 3.1) Examen du compte 2022 de la Municipalité.
 - 3.2) Rapport de la COGES.
 - 3.3) Rapport de l'organe de révision.
 - 3.4) Approbation du compte 2022 de la Municipalité.
5. Règlement sur les Eaux usées : approbation d'une modification sur l'annexe 1.
6. Règlement sur les déchets urbains : approbation d'une modification sur l'annexe 3.
7. Question : Résidences secondaires, plus de 20%.
8. Question : Remplacement des néons.
9. Question : Quid de la suppression du bancomat d'Erde.
10. Postulat : Pour le retour d'un bancomat dans les hauts de Conthey.
11. Postulat : P+R de la gare de Châteauneuf.
12. Interpellation : Utilité du Conseil Général.
13. Résolution : Demande de référendum sur l'augmentation de l'impôt sur la valeur locative.
14. Réponse au postulat : Modification de l'article 16, alinéa 1 du RCCZ.
15. Informations de la Municipalité.
16. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.



2. Projet crèche-nursérie à Châteauneuf : présentation

M. Christophe Germanier introduit ce point en rappelant les diverses étapes antérieures en lien avec ce projet. Il présente également l'agenda prévu, à savoir : remise à l'enquête immédiate, demande de crédit en octobre 2023 et remise de l'ouvrage en été 2025.

M. Bardelli du bureau Bonnard Woeffray présente la dernière version du projet avec des modifications volumétriques et au niveau des matériaux. La principale évolution architecturale est la suppression des toitures à pans en bois par une toiture plate en béton. La volumétrie et l'implantation demeurent identiques.

M. Raphaël Sauthier du bureau suter sauthier architectes SA présente le devis actuel qui se monte à CHF 9'890'000. Il se montait à CHF 10'540'000 après soumissions et avant revue du projet.

Les intervenants répondent aux questions de l'Assemblée, notamment sur les accès pour personnes à mobilité réduite, l'installation de panneaux photovoltaïques et la circulation. La commission EEE rappelle qu'une série de questions avait été soulevée ; ces dernières seront traitées dans le cadre de la demande de crédit.

Les orateurs sont remerciés.

3. Foyer Haut-de-Cry : état de situation

M. Christophe Germanier fait un bref historique du Foyer Haut-de-Cry qui fête ses 30 ans en 2023. Il relate différents éléments survenus entre les années 2019 et 2022 (difficultés en lien avec d'importants dépassements de coûts lors de l'agrandissement des bâtiments et conséquences de l'épidémie de Covid-19) qui ont mis le foyer en difficulté financière. Le foyer a été contraint de demander aux communes partenaires une participation aux déficits.

M. Philippe Genoud, directeur du foyer Haut-de-Cry, fait une présentation générale de l'EMS (organisation, acte constitutif de la fondation, nombre de places, nombre de collaborateurs, chiffre d'affaires, etc.). Il précise que la fondation gère de manière autonome l'activité de l'EMS. Les communes quant à elles assument les charges financières et les amortissements en lien avec les bâtiments (immobilier). M. Philippe Genoud présente également la structure des coûts.

Il est relevé que la situation financière est demeurée saine jusqu'en 2018 et que les déficits se sont accumulés dès l'exercice 2019. Dans les faits, des malfaçons sur les travaux, du retard dans la finition des travaux, l'engagement de personnel sans que les recettes adéquates puissent être réalisées et l'absence de licenciement durant la période de Covid-19 ont conduit à cette situation.

M. Philippe Genoud insiste sur le fait que ces conditions étaient très particulières, singulières et ponctuelles et qu'il ne s'agit pas de mauvaise gestion ou de malversations. Il présente les mesures mises en place pour pallier cette situation et les budgets à court terme. L'équilibre devrait à nouveau être atteint en 2023.

Ce dernier informe également qu'un emprunt de CHF 1.5 million est à rembourser au 31.07.2023.

Aucune question n'est soulevée.

4. Compte 2022 de la Municipalité

Examen du compte 2022 de la Municipalité et rapport de la COGES

Mme Kathleen Rossier-Moll introduit la présentation des comptes en précisant le travail effectué par la COGES. Elle présente ensuite une synthèse des comptes.



Il est fait lecture des comptes ci-dessous et des remarques de la commission de gestion.

	Comptes de fonctionnement	Charges	Revenus	Remarques mentionnées par la COGES
0	Administration générale	5 123 344,23	439 566,42	029.3144.01: Frais d'entretien
1	Sécurité publique	2 615 769,07	772 371,48	163.3000.01 : Indemnités de l'EMCR
2	Enseignement et formation	7 382 763,73	368 930,84	212.3113.01 : Matériel informatique
3	Culture, loisir et culte	3 812 241,18	491 589,55	322.3144.01 Frais d'entretien (Salle polyvalente)
4	Santé	2 141 683,60	0,00	Aucune remarque
5	Prévoyance sociale	6 417 577,55	2 182 708,78	545.3636.01 Participation aux gardes d'enfants par l'Association des parents d'accueil 579.3130.01 : Projets transversaux 579.3130.05 : Projets Conthey
6	Trafic	3 815 617,05	446 942,50	615.3141.01 Entretien du réseau routier
7	Protection et aménagement de l'environnement	6 050 418,22	5 336 024,26	710.3190.01 : Sinistres eau potable 730.3510.01 : Attribution aux financements spéciaux 741.3190.01 : Sinistres 745.3132.01 : Honoraires bureau d'ingénieurs
8	Economie publique	1 034 339,42	1 183 992,93	Aucune remarque
9	Finances et impôts	893 886,30	27 078 915,50	Aucune remarque
	Total	39 287 640,35	38 301 042,26	
	Excédent de charges		-986 598,09	

	Comptes d'investissement	Dépenses	Recettes	Remarques mentionnées par la COGES
0	Administration générale	5 440,90	0,00	Aucune remarque
1	Sécurité publique	0,00	0,00	Aucune remarque
2	Enseignement et formation	287 924,65	0,00	Aucune remarque
3	Culture, loisir et culte	285 106,70	0,00	341.5040.01 : Vestiaires Sécheron 341.5040.03 : Terrains de foot 342.5040.01 : Jardins publics
4	Santé	0,00	0,00	Aucune remarque
5	Prévoyance sociale	359 998,26	0,00	Aucune remarque
6	Trafic	1 838 423,40	225 499,00	615.5010.05 : Sécurité routière (Routes communales) 615.5040.06 Les Pinèdes Ateliers
7	Protection et aménagement de l'environnement	2 923 293,45	1 771 372,70	720.5030.01 : PGEE réseau 750.5020.01 Réserve naturelle de Derborence
8	Economie publique	301 223,80	112 599,00	Aucune remarque
9	Finances et impôts	0,00	0,00	Aucune remarque
	Total	6 001 411,16	2 109 470,70	
	Excédent de dépenses		3 891 940,46	

Rapport de l'organe de révision

Mme Christelle Coudray donne lecture du rapport de l'organe de révision qui conclut notamment que les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Approbation du compte 2022 de la Municipalité

Le compte 2022 est accepté à la majorité des membres présents. Une abstention est relevée.

M. Christophe Germanier relève que malgré le fait que les chiffres sont dans le rouge pour la troisième année consécutive, le compte 2022 présenté est meilleur que le budget y relatif. Il ajoute que les charges de fonctionnement sont maîtrisées, mais que les revenus fiscaux sont plus volatiles et aléatoires et moins élevés qu'espérés. Bon nombre d'investissements ont été reportés.

L'ensemble des intervenants sont remerciés pour leur travail.



5. Règlement sur les Eaux usées : approbation d'une modification sur l'annexe 1

M. Jean-Marc Cheseaux, rapporteur de la commission des Règlements précise que le Règlement en question est déjà en vigueur. L'article soumis à l'approbation du Conseil général constitue une précision sur la définition de la définition de « surface de production ».

La modification est approuvée à l'unanimité des membres présents.

6. Règlement sur les déchets urbains : approbation d'une modification sur l'annexe 3

S'agissant du même cas de figure qu'au point 5 susmentionné, la commission des Règlements propose d'accepter la modification sur l'annexe 3.

Cette modification est également acceptée à l'unanimité des membres présents.

7. Question : Résidences secondaires, plus de 20%

M. Philippe Germanier propose une réponse orale. Le taux de résidences secondaires est aujourd'hui de 26% ; ceci notamment en lien avec le fait que les mayens non pris en compte auparavant le sont désormais.

Il est relevé que ce taux va décroître avec la construction de nouveaux bâtiments en résidences principales ; alors qu'il n'est plus possible de créer des résidences secondaires. Ce taux devrait à nouveau être inférieur à 20% dès 2024.

La réponse orale suffit.

8. Question : Remplacement des néons

M. Philippe Germanier indique ne pas avoir le détail sur le nombre de néons fonctionnant actuellement sur la commune. Certains bâtiments sont équipés à 100% de néons LED (école Nord de Châteauneuf, crypte) et il est estimé que les autres bâtiments sont équipés à 50% de néons LED. Les anciens néons sont systématiquement remplacés avec la technologie LED.

M. Régis Evéquoz relève la particularité des abris PC et du poste de commandement à Erde où il n'est pas possible d'intégrer ces néons (système anti-déflagration et interférence des systèmes de communication).

9. Question : Quid de la suppression du bancomat d'Erde

M. Christophe Germanier indique que la Municipalité a pris note avec regret de ce choix. Il rappelle que la commune ne gère pas l'exploitation de bancomats et que ceci relève du domaine privé. Le Conseil municipal partage l'avis que la communication de la banque Raiffeisen n'a pas été optimale.

M. Christophe Germanier énumère les différentes possibilités offertes pour des retraits d'argent (service d'envoi à domicile) et rappelle que la Poste avait proposé une présence à Erde, mais que cette proposition a été déclinée par la société en charge du magasin.

M. Gérald Nanchen dénonce l'argumentaire de la Raiffeisen. Selon lui, l'aspect économique l'a emporté sur l'aspect sécuritaire mis en avant.



10. Postulat : Pour le retour d'un bancomat dans les hauts de Conthey

M. Guillaume Papilloud informe que l'alliance communale a analysé le postulat et juge que la décision de la Raiffeisen est regrettable. Il évoque les raisons sécuritaires mises en avant par ladite banque et mentionne qu'il s'agit d'une décision d'une entreprise privée et que la marge de manœuvre est faible.

M. Damien Fumeaux précise que le but de son postulat est le fait que les citoyens puissent bénéficier d'un point de retrait d'argent liquide et pas forcément d'un bancomat.

Le postulat est soutenu par deux personnes, combattu par dix et cinq se sont abstenues. Le postulat est donc refusé.

11. Postulat : P+R de la gare de Châteauneuf

Mme Marie-Angela Imstepf indique que l'alliance communale a pris connaissance de ce postulat et répond que si la gratuité était instaurée à nouveau, le parking serait occupé par des riverains et non par des utilisateurs du train. Cette mesure est selon l'alliance communale contreproductive pour les usagers des CFF.

M. Gérald Nanchen pense que la gratuité du parking facilitera la transition vers la mobilité douce. Il relève également que la majorité des P+Rail du Valais romand sont gratuits. Se posent les questions de qui est le décideur et à qui appartiennent ces places. Sa proposition est d'établir des zones avec stationnement de 10 à 12 heures. Il invite le Législatif à accepter ce postulat afin d'ouvrir la réflexion.

M. Damien Fumeaux relève que les tarifs sont plus élevés à Sion car la destination est plus intéressante.

Le postulat est soutenu par sept personnes et refusé par dix. Une abstention a été relevée. Le postulat est donc refusé.

12. Interpellation : Utilité du Conseil Général

M. Damien Fumeaux développe son interpellation en expliquant qu'il regrette le processus établi et le fait que le Conseil général n'a pas eu à voter sur cette adaptation.

M. Christophe Germanier indique que cette adaptation des valeurs locatives n'est pas équivalent à une augmentation d'impôt. Il relève qu'une mention a été insérée dans le rapport de la COGES. Il rappelle que cette compétence est interne à l'Exécutif.

M. Gautier Moulin confirme qu'une réponse écrite sera apportée par l'Exécutif.

13. Résolution : Demande de référendum sur l'augmentation de l'impôt sur la valeur locative

Monsieur Jean-Daniel Vergères indique que cette résolution n'est pas recevable selon les renseignements pris auprès du juriste du service des affaires intérieures.

14. Réponse au postulat : Modification de l'article 16, alinéa 1 du RCCZ

L'article 16, alinéa 1 du RCCZ a été modifié dans le sens du postulat.

15. Informations de la Municipalité

- Agglo VS Central : M. Christophe Germanier fait un bref état des lieux sur l'Agglo VS Central. Les mesures sont consultables sur le site internet dédié. Les communes de Crans-Montana et Veysonnaz ont rejoint le projet.
- Cantine au CO : Mme Claudine Fumeaux rappelle qu'un sondage a été mené concernant l'éventuelle mise en place d'une cantine pour les élèves du cycle d'orientation. A la suite de plusieurs réflexions, une collaboration avec l'école d'agriculture a été mise en œuvre. Cependant, le nombre d'inscription est faible (une dizaine d'élèves pour l'année 2023/2024).



- STEP état de situation : M. Philippe Germanier résume les 5 étapes de la rénovation qui devrait prendre fin en 2028. La STEP sera alors adaptée pour les années futures et pourra fonctionner en deux circuits distincts.
- Vidéosurveillance : M. Christophe Germanier informe que les modifications de la LIPDA vont permettre l'utilisation de la vidéosurveillance sur le territoire communal. Les textes communaux devront être modifiés en ce sens.
- Véhicule Mobility : M. Christophe Germanier informe qu'un véhicule sera disponible à la gare de Châteauneuf.
- Panneaux du sentier viticole : Mme Nathalie Franzé informe que les panneaux du parcours construit en 1996 ont été rénovés avec le soutien de swiss wine promotion. L'inauguration aura lieu le 27 août 2023.
- Société de développement : M. Christophe Germanier informe que la Commune de Vétroz s'est retirée de l'association.
- Cadeaux et invitations : M. Christophe Germanier indique que la réponse à la question sur la gestion des cadeaux et invitations par l'Exécutif est à disposition sur l'extranet.

16. Divers

Aucune prise de parole n'est demandée.

- Annexes** :
- Procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.
 - Compte 2022 de la Municipalité.
 - Rapport de la COGES sur le compte 2022 de la Municipalité.
 - Rapports de la commission des Règlements concernant les deux modifications à l'ordre du jour.
 - Questions, postulats, interpellation, résolution et réponse au postulat mentionnés à l'ordre du jour.
 - Eventuels messages du Conseil communal

Conthey, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil général


Jean-Daniel Vergères

Le secrétaire du Conseil général


Josué Coudray